

/CS  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-342 du 29 Août 1985

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,  
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et  
et du Tourisme, de l'intérim du Cama-  
rade Frédéric AFFO, Ministre des Af-  
faires Etrangères et de la Coopération  
pour compter du 28 Août 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulga-  
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du  
Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,  
VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 28 Août 1985, le Camarade Soulé  
DANKORO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme  
est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Frédéric  
AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.  
Fait à Cotonou, le 29 Août 1985

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC 4 ANR 4 SGCEN 4 PPC 2 CPC 6 MAEC-MCAT 6  
BCP 1 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2  
DCCT 1 ONEPI-GDE CHANC. 2 UNB-FASJEP-BN 6 Préfets 6 JORPB 1.-